

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e), Caroline PARENT, (fonction) Directrice Générale, certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son lieu d'activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (au sens du 1^{er} du 2^e alinéa de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19) :

Nom :	<u>PUGEAULT</u>
Prénom :	<u>MAXIME</u>
Date de naissance :	<u>18/01/1991</u>
Adresse du domicile :	<u>5 Rue Claude DELMAS, 21700 CORGOLOU</u>
Nature de l'activité professionnelle :	<u>ouvrier viti-vinicole</u>
Lieu d'exercice de l'activité professionnelle :	<u>vignes du Domaine Côtés de Beaune et Côte de Neut + Hautes Côte de Neut</u>
Trajet de déplacement :	<u>domicile cuverie vignes</u>
Moyen de déplacement :	<u>vehicule personnel et vehicule professionnel</u>

(Nom et cachet de l'employeur)

Fait à Beaune, le 18/03/2020


SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 346